

PROCES DES ATTENTATS DE JANVIER 2015 : UN MOMENT JUDICIAIRE HORS NORME S'APPRETE À S'OUVRIR

mardi 1er septembre 2020, par [Thémis](#)

Le 2 septembre 2020, s'ouvrira le procès des attaques terroristes contre le journal "Charlie Hebdo" ainsi que celles perpétrées à Montrouge et à l'Hypercacher de Vincennes. Il se tiendra sur deux mois, pour finir le 10 novembre. La durée, exceptionnellement longue pour un procès en matière terroriste, ne fait qu'en refléter le caractère hors-norme, tant de par sa dimension historique que par l'ampleur des drames humains que ces actes de terrorisme ont généré.

Ces attentats ont injustement pris la vie à 17 innocents et ont endeuillé des centaines de personnes, ainsi que blessé physiquement et psychologiquement les survivants de ces attaques, tous devant affronter de profonds traumatismes dans leur chair et dans leur âme.

La cour d'appel de Paris a également informé que tout le procès serait filmé, ce dernier « présentant de toute évidence un intérêt pour la constitution des archives historiques de la justice » tout en précisant qu'il n'était « pas de nature à perturber la sérénité des débats ».

14 accusés seront jugés par la Cour d'Assises spéciale de Paris pour avoir apporté un soutien matériel et logistique aux auteurs des attentats.

La FENVAC, partie civile et représentée par Me Serre, sera présente tous les jours du procès et publiera quotidiennement des articles sur son site internet et ses réseaux sociaux, reprenant les points clés de la journée, afin de répondre notamment au besoin d'information des victimes qui ne pourront ou ne souhaiteront pas se déplacer.

Nous savons que l'approche du procès peut nourrir un sentiment ambivalent pour les victimes et leurs familles : d'une part, une forte attente de vérité et de justice nécessaires à la reconstruction et d'autre part, une appréhension légitime liée à la résurgence du traumatisme en croisant le regard des accusés ou en entendant le récit glaçant des faits.

Espérons que ce procès historique soit le moins éprouvant possible pour les parties civiles et leur apporte un maximum de réponses.

Nous serons là, avec elles.

L'audience historique qui s'ouvre demain marque le commencement d'une succession de procès terroristes au cours desquels la justice française répondra au nom de la société toute entière à la série d'attaques meurtrières qui a bouleversé la France à partir de 2015.